



**PRÉFET
DE SAINT-PIERRE
ET MIQUELON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet

Arrêté n° 200 du 16 MAI 2022

Abrogeant l'arrêté n° 307 du 9 juin 2021
portant mise en quarantaine des personnes entrant à Saint-Pierre et Miquelon

*Le préfet de Saint-Pierre et Miquelon
Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2022-46 du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 6 janvier 2021 portant nomination de M. Christian POUGET en qualité de préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Sur proposition du directeur des services du cabinet,

Arrête

Article 1 :

L'arrêté n° 307 du 9 juin 2021 portant mise en quarantaine des personnes entrant à Saint-Pierre et Miquelon, est abrogé.

Article 2 :

Le directeur des services du cabinet, le commandant de gendarmerie, le chef du service de la Police aux frontières et la directrice de l'Administration territoriale de santé sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil

des Actes Administratifs de la préfecture de Saint-Pierre et Miquelon, et dont copie sera adressée à Mme la procureure de la République et à M. le juge des libertés et de la détention près le Tribunal Supérieur d'Appel de Saint-Pierre et Miquelon.

Le préfet

Christian POISSON



Destinataires :

Gendarmerie

PAF

ATS

Cabinet

Procureure de la République

Juge des libertés et de la détention

RAA